

COPAIR
Climatisation

AUBERGE
LA CROIX OU PHE

CARROBAT.C
Carrelage - Gros Oeuvre

488, rue Philibert Delorme
ZI la Renaissance • 59490 Somain
Tél : 03 27 950 950 - Email : carrobat@carrobat.fr

LENTREBECQ
OPTICIENS

SOMAIN • PECQUENCOURT • ANICHE
03 27 86 08 91

ITRG
INTERVENTION | TÉLÉSURVEILLANCE
INSTALLATION D'ALARME

27 Route d'Arras
62300 LENS
24h/24 : 0825 123 923
contact@tsjc.fr

Opti'soins

LIGUE HAUTS-DE-FRANCE
ATHLE

HERVÉ HENNEGRAEVE
06 09 63 33 97

TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT - DÉMOLITION - TOUT À L'ÉGOUT
RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES
AMÉNAGEMENT D'ETANGS ET D'ESPACES DE LOISIRS

Tél : 03 27 87 59 23 - Fax : 03 27 90 29 94
herve.hennegraeve@orange.fr - 41, rue de la Presqu'île - 59870 Marchiennes

Le Colvert
Restaurant
Bar-Brasserie
Salle de réception
Parcours de pêche à la truite

03 27 95 34 34
www.lecolvert-marchiennes.fr
Base de Loisirs "Les Evoiches"
Route de Flines - 59870 Marchiennes

Crédit Mutuel
Nord Europe

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE SOMAIN
2, rue Suzanne Lanoy - 59490 SOMAIN
Tél. : 08.20.35.21.98 - Fax : 03.27.08.14.34 - mail : 02736@cmne.fr
0 820 352 198 service 0,12€ / min + prix appel

AMÉNAGEUR - LOTISSEUR
> NOTRE MÉTIER, L'AMÉNAGEMENT

Spécialiste du foncier et en partenariat avec les collectivités, Proteram conçoit, développe des programmes d'aménagement, crée des espaces de vie et commercialise des lots prêts à construire.

03 20 83 64 21 • info@proteram.fr

JUST
MUTUELLE

Carrefour
contact

RENAULT | **LT AUTOMOBILES**
Agent RENAULT

- Vente de véhicules neufs et occasions
- Mécanique toutes marques, Climatisation, Pneumatiques
- Carrosserie prise en charge toutes assurances
- Pare-brise
- Prêt de véhicules gratuit

DACIA

ltautomobiles@orange.fr
03 27 90 40 78
189, Rue d'Elpret - MARCHIENNES

Theys
Location

HELENE SLAWINSKI
opticien diplômé

2 bis place Jean Jaurès
59490 SOMAIN
Tél : 03 27 96 88 93
Fax : 03 27 96 71 92
atol-somain@wanadoo.fr
www.opticiens-atol.com

FLASH AUTO
VOTRE RÉPARATEUR AUTO MULTIMARQUE

AD EXPERT

703, rue Suzanne Lanoy 59870 VRED
Station Total Marchiennes - Route de Somain
Tél. : 03.27.90.54.45 - Fax : 03.27.91.43.97

David DEVRED
Electricité Générale
Éclairage Public - Illuminations de Noël

ZAC DU LUC 59187 DECHY
(Siège Social : 460 rue Voltaire 59450 Sin le Noble)
Tél. : 03.27.95.92.00 - Fax : 03.27.95.92.02
Internet : www.devred-electricite.fr

JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS
NORD

CDPC
PATRIMOINE & CONSULTING

DELVALLEZ Christophe

DECATHLON

LAMBRES-LEZ-DOUAI

S.A. WIART
Au Service de l'Environnement

Location de bennes
Collecte Ordures Ménagères

Rue Clémenceau
59552 LAMBRES LEZ DOUAI
Tél. : 03.27.87.36.78
Fax : 03.27.99.94.91

PLACE
MOBILOTE

03.27.34.34.34

JMC AUTO MOTO ECOLE

8, rue Auguste Maton - 59870 Marchiennes
Tél : 03 27 98 29 51
Mail : autolecolejmc@gmail.com
Date de création : 09/05/1997 - SIREN 412 529 356
Agrément Préfectoral : E12059 21840

MARCHIENNES
Ville de toutes les passions.

O.M.S. Marchiennes
Forêt Domaniale
www.omsmarchiennes.fr

CHALLENGE RUN OSTREVENT

Inscriptions limitées
3000 coureurs

Office Municipal des Sports

Dimanche 9 Octobre 2022

Aucune inscription le jour de la course

Quatre de Charrie
Ploegsteert

29ème édition
dédiée à Jean-Marc MORTIER

10 km
Label National

Label Régional 21,1 km

Région Hauts-de-France

Crédit Mutuel
CREDIT MUTUEL DE SOMAIN

Nord
le Département est là

BULLETIN D’INSCRIPTION OFFICIEL

Tél. : 03.27.91.17.54
votre courrier doit nous parvenir avant le 7/10/22
OMS de Marchiennes Mairie
Place de l’Abbaye - 59870 MARCHIENNES
Mail : cbarloy@marchiennes.fr
www.oms marchiennes.fr
Règlement à l’ordre de l’OMS :

Nom : _____
Prénom : _____
Sexe : _____ N° Tél obligatoire : _____
Année de naissance : _____ Nationalité : _____
N° Licence : _____ Club : _____
Performance année -1 _____
Pays de naissance : _____
Les ressortissants étrangers hors Union Européenne sont tenus de justifier auprès des organisateurs, avant le départ de l’épreuve, de leur identité et de leur carte de séjour ou carte de résident sur le territoire national, en cours de validité.
Votre e.mail : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Pays : _____

10 km = 10 € à 10 h 21,1 km = 10 € à 10 h 10

Catégorie : _____
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte toutes les clauses. je joins la copie de ma licence (voir règlement joint) ou la copie de mon certificat médical (voir modalité dans règlement).
L’inscription ne sera effective que si le bulletin est signé par le concurrent et accompagné de l’un des documents cités dans le règlement de la course ainsi que des droits d’inscription.

Signature obligatoire
(des parents si mineur)

▼

N° de dossard

Inscription en ligne sur le site de l’OMSmarchiennes.fr jusqu’au jeudi 6 octobre à minuit

RÈGLEMENT

L’Office Municipal des Sports de Marchiennes organise le dimanche 9 octobre 2022 sa 29^{ème} Edition des 10 et 21.1 km.

L’épreuve est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.

- Assurance :** Les organisateurs sont couverts par une police d’assurance souscrite auprès de la SMACL 141 Av. S. Allende 79031 Niort Cedex 9 en responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l’assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.
- Annulation/Neutralisation :** En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de condition climatique, de problèmes sanitaires ou de toutes autres circonstances, notamment celles mettant en danger la sécurité des concurrents, l’organisateur se réserve le droit d’annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement sauf pour cas de Covid 19.
- Certificat médical/Licences :** le certificat médical de non contre-indication au **sport ou athlétisme ou course à pied en compétition** datant de moins de un an à la date de la compétition (ou sa copie). **La remise du certificat sur le téléphone n’est pas valable.** Sont acceptées les licences suivantes : athlé compétition, athlé Entreprise, Athlé Running ou un pass « j’aime courir », délivrées par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Soit une licence sportive valide à la date de la manifestation, sur laquelle apparaîtra la non-contre-indication à la pratique de l’Athlétisme (ou course à pied) en compétition délivrée par la FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT ou UFOLEP, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l’athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition. Les athlètes étrangers, même licenciés d’une fédération affiliée à l’IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d’une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue. L’organisateur n’est pas tenu de vérifier l’authenticité des justificatifs d’aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l’un de ces derniers.
- Droits d’inscription et horaires :** 10 km **Label National** (Cadets à Masters) Qualificatif France **10 €** départ à 10 h **rue Pasteur**; 21.1 km **Label Régional**. (Juniors à Masters) **12 €** départ à **10h10** (près du cimetière, rue du clos). Les inscriptions sont ouvertes sur internet courant avril sur le site oms marchiennes.fr et ce jusqu’au jeudi 6/10/22 à minuit. Paiement sécurisé. Pour les inscriptions par courrier, s’assurer que le courrier arrive avant le vendredi 7/10/222.La signature du bulletin est obligatoire pour tous et vaut autorisation parentale pour les mineurs. Pas d’inscription le dimanche de la course. Pour les mineurs, un questionnaire médical peut remplacer le CM (voir code du sport). **ATTENTION : 3000 inscrits**
- Vestiaire :** Des consignes seront à votre disposition salle des sports. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vols d’objets laissés en consigne. Dépôts possible de clés de voiture également.
- Retrait de dossards :** Le retrait de dossards peut se faire soit le samedi 8/10 entre 13h30 et 17h à la salle des sports M. Bernard, rue pasteur, soit le dimanche matin dès 8h et ce jusque 15 mn avant les départs (prévoir des épingles) Cession de dossards : Aucun transfert de dossard n’est autorisé et engage la responsabilité en cas d’accident survenu ou provoqué par la personne non autorisée. Toutes personnes qui participent sans dossard peuvent être arrêtées par un membre de l’organisation et aucun ravitaillement ne leur sera distribué. Le port du dossard est obligatoire. Il doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles. Lors du retrait du dossard à la salle, un sens de circulation sera imposé. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition. **Environnement** : en cas de non-respect, le coureur sera mis hors course.
- Divers :** Tout accompagnement (personne sans dossard ou en vélo) entrainera la disqualification du concurrent. **Jury** : La compétition se déroule suivant les règles de la FFA. Le jury est composé d’officiels FFA, sous l’autorité d’un juge officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Leur décision est sans appel. Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière antisportive. **Handisport** : les fauteuils ne sont pas autorisés sur les parcours, seules les jolettes, en nombre limité, avec l’accord de l’organisateur seront autorisées à participer à l’arrière des coureurs. **Un ravitaillement** est assuré tous les 5 km sur les parcours. **La sécurité et l’assistance médicale** sont assurées par ADENORD et par une Société de secouristes. Des ostéopathes et digito-puncture seront à votre disposition à l’arrivée. Dans le cas d’un **contrôle antidopage**, aucun coureur ne percevra son prix. Après avoir eu connaissance des résultats du contrôle, les prix seront envoyés par courrier au domicile des athlètes. La tombola se fera au préalable, un ticket sera agrafé au dossard des gagnants et les lots seront à retirer juste après l’annonce des résultats au stand près du podium.
- Droit d’image :** Tout coureur participant autorise les organisateurs à utiliser les photos, films, ou tout autre enregistrement de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée. CNIL : Conformément à la loi « informatique et Liberté » N° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire pour la non publication de vos résultats sur notre site (cbarloy@marchiennes.fr) et celui de la FFA (dpo@athle.fr)
- Tee-shirt :** Un tee-shirt technique sera remis dans le sas d’arrivée, après la course, contre la puce. Il vous sera demandé 2€ en cas de non restitution de la puce. Le **chronométrage** est assuré par la ligue. **Récompenses** (primes non cumulables). Aucune prime de départ n’est attribuée. **Toutes primes non réclamées le jour de la course ne seront plus distribuées.**

10 km Hommes et Femmes		
1 ^{er}		500 €
2 ^{ème}		300 €
3 ^{ème}		200 €
4 ^{ème}		100 €
5 ^{ème}		50 €
du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} :		30 €

21,1 km Hommes et Femmes		
1 ^{er}		500 €
2 ^{ème}		300 €
3 ^{ème}		200 €
4 ^{ème}		100 €
5 ^{ème}		50 €
du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} :		30 €

Une récompense de 20€ sera offerte au premier(ère) M0 à M 10 des 10 km et du semi-marathon (pas de cumule de primes)
En application de la législation en vigueur, , toute somme versée à un athlète doit être déclarée au centre des impôts et sera soumise à l’impôt sur le revenu. Pour les non-résidents en France, l’organisateur procédera à un prélèvement à la source de 15% et reversera au centre local des impôts.
L’organisateur s’adaptera à la date de la course aux consignes sanitaires qui seront imposées dans la mesure où celles-ci sont réalisables, dans le cas contraire, l’organisateur sera dans l’obligation d’annuler la manifestation et s’engage à rembourser les coureurs déjà inscrits. En fonction de l’évolution de la pandémie, ce règlement est susceptible d’être modifié

PLUS D’INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE RESULTATS EN LIGNE DES 20H ET LES PHOTOS DANS LES JOURS QUI SUIVENT...